



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-103

Ottawa, le 30 mars 2007

Aboriginal Voices Radio Inc.

Diverses localités

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio, énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} avril 2007 au 30 avril 2007, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. Le Conseil a étudié les demandes de renouvellement de ces licences à l'audience publique du 30 octobre 2006 tenue à Regina. Toutefois, il ne pourra pas se prononcer sur ces demandes avant que les licences n'expirent.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur les demandes de renouvellement dans une décision subséquente.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2007-103

Titulaires

Aboriginal Voices Radio Inc.

Stations

CKAV-FM Toronto (Ontario)

CKAV-FM-2 Vancouver

(Colombie-Britannique) et son émetteur

à Abbotsford

CKAV-FM-3 Calgary (Alberta)

CKAV-FM-9 Ottawa (Ontario)